

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1421

15 juin 2013

SOMMAIRE

Amplio Energy S.A.	68182	Pusan S.A. SPF	68168
Audience Entertainment Group S.à r.l. ..	68193	Rimargi S.à r.l.	68198
Azzurri Internazionale SPF S.A.	68166	RMA Holdings Luxembourg S.à r.l.	68199
Benchley Investments S.A.	68166	ROYAL REAL ESTATE International	68201
Bertes S.A.	68173	RWC Funds	68172
Broadleaf (Lux) S.à r.l.	68190	Salsa Retail Holding Midco S.à r.l.	68176
Calderis Finance S.A.	68166	Sand Holdings (LSIII) S.à r.l.	68179
Demessy Investment S.A.	68167	Sarmod Investissements S.A.	68164
Dharma Investment S.A.	68164	Script s.à r.l.	68172
Eagleasset	68176	Selected Absolute Strategies	68162
Echo Shipping S.A.	68178	Sermil S.à r.l.	68173
Elite World	68163	Société d'Investissements en Méditerranée S.A.	68165
Eprec Bundesallee S.à r.l.	68208	Soperfect S.A.	68164
Eprec S.A.	68202	Sparkling GC S.C.A.	68173
Espirito Santo Control S.A.	68168	Spirit of Adventure S.A.	68173
Global Cement Investment S.A.	68179	STEG LBG 2 S.à r.l.	68197
H.T.Z. S.à r.l.	68205	STEG LBG 3 S.à r.l.	68175
Icare Finance S.A.	68163	Symaco Sàrl	68179
Ilyoson S.A.	68163	Talloire S.A.	68205
Inlas Holding S.à r.l.	68182	Tamata S.à r.l.	68208
J.C. Investment S.A.	68165	Time and Life S.A.	68169
Just-eat.lu S.à r.l.	68190	TreeTop Global Sicav	68182
Kikerono Konzern SPF A.G.	68167	TreeTop Scolea SICAV	68202
Marnatmaj Holding S.A.	68165	Triton LuxCo A 16 S.à r.l.	68202
Marroni Finances SPF S.A.	68168	Vins et Domaines Finance S.A.	68166
Matterhorn Holding & Cy S.C.A.	68193	Weigand S.A.	68167
N. Hypothek Lux S.à r.l.	68199		
PEH Trust Sicav	68162		

Selected Absolute Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 63.046.

Par le présent avis, les actionnaires sont conviés à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de Selected Absolute Strategies, qui se tiendra au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, le 3 juillet 2013 à 15h30, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport sur les résultats de la liquidation et indication des causes empêchant la finalisation de la liquidation.
2. Publication du bilan de la Société.
3. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences d'ING Luxembourg, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Liquidateur de Selected Absolute Strategies

Référence de publication: 2013077596/755/19.

PEH Trust Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.989.

Wie bereits mitgeteilt, war die erste außerordentliche Generalversammlung vom 30. April 2013 nicht beschlussfähig. Entgegen der entsprechenden Mitteilungen vom 2. Mai und dem 17. Mai 2013 fand die zweite außerordentliche Generalversammlung aus administrativen Gründen nicht am 3. Juni 2013 um 9:30 Uhr statt. Wir laden Sie daher hiermit zu einer

ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der PEH Trust Sicav ein, die am 16. Juli 2013 um 11:00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfinden wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Sitzverlegung
2. Neufassung der Satzung gemäß den Anforderungen des Gesetzes vom 17. Dezember 2010
3. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der außerordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26 (4) des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Die Aktionäre sind berechtigt, an der außerordentlichen Generalversammlung teilzunehmen oder sich vertreten zu lassen. Aktionäre, die sich vertreten lassen möchten, können eine entsprechende Vollmacht bei der Fund Domiciliation Services / Banque de Luxembourg (14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Fax Nr. +352 49924 2501, E-Mail: ifs.fds@bdl.lu) anfordern und werden gebeten, diese bis zum o.g. Stichtag unterschrieben an die Gesellschaft zurückzusenden.

Aktionäre, die an der außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, müssen sich zum o.g. Stichtag vor der außerordentlichen Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft anmelden.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre depotführende Bank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung zu beauftragen, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der außerordentlichen Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft bis zum o.g. Stichtag vorliegen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013077595/33.

Elite World, Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 73.844.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on Monday, the 24th of June 2013 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Consolidated management report and report of the approved statutory auditor on the consolidated annual accounts as of December 31, 2012.
2. Approval of the consolidated annual accounts as of December 31, 2012.
3. Report of the approved statutory auditor on the annual accounts as of December 31, 2012.
4. Approval of the annual accounts as of December 31, 2012.
5. Appropriation of results as of December 31, 2012.
6. Discharge to the directors and to the approved statutory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal year.
7. Decision on the company's dissolution according to article 100 of the amended Companies law of August 10, 1915.
8. Ratification of the co-option of Mr. Paolo BARBIERI as director, in replacement of the resigning director, Mr. Cyrille JEANNEY, decided on March 26, 2013 by a decision of the remaining directors and appointment of Mr. Paolo BARBIERI as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2018.
9. Statutory appointments.
10. Sundry.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013072348/29/25.

Icare Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 111.000.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 25 juin 2013 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013072350/506/16.

Ilyoson S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 54.250.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 25 juin 2013 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013072352/534/15.

Sarmod Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 52.327.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 juin 2013 à 11:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2010, 2011 et 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013069550/696/18.

Soperfect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 164.789.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 juin 2013 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013070206/10/18.

Dharma Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.992.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 juin 2013 à 14:00 au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation du rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux comptes
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012
4. Affectation du résultat
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
6. Elections statutaires
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013072347/795/18.

Société d'Investissements en Méditerranée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 74.541.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 juin 2013 à 15:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
6. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013072351/795/18.

J.C. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 74.183.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2013 à 14:00 au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation du rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux comptes
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012
4. Affectation du résultat
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
6. Elections statutaires
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013072354/795/18.

Marnatmaj Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 45.436.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 26 juin 2013 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013072357/795/19.

Azzurri Internazionale SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.198.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2013 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013072341/795/16.

Benchley Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 27.617.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 25 juin 2013 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013072342/506/16.

Vins et Domaines Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 110.876.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 25 juin 2013 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013072353/506/16.

Calderis Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 155.431.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 juin 2013 à 09.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013070200/10/19.

Demessy Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.701.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held exceptionally on June 24th, 2013 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31st, 2012
3. Ratification of the the co-option of a Director
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
5. Statutory appointment
6. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the modified Luxembourg law commercial companies of August 10th, 1915.
7. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013072346/795/19.

Weigand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 67.288.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 24 juin 2013 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013072355/506/16.

Kikerono Konzern SPF A.G., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 18.306.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 juin 2013 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations Statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013072356/795/16.

Marroni Finances SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.180.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2013 à 16:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013072358/795/15.

Pusan S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 54.027.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 25 juin 2013 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013072359/506/16.

Espirito Santo Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 13.634.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui est reconvoquée pour le lundi 24 juin 2013 à 14.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et attribution du résultat au 31 décembre 2012.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013073203/14.

Time and Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 162.433.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "Time and Life S.A.", with registered office at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, R.C.S. Luxembourg B 162433, incorporated by deed of the undersigned notary on July 15, 2011, published in the Mémorial C number 2248 on September 22, 2011 and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on September 24, 2012, published in the Mémorial C number 2876 on November 27, 2012.

The meeting is presided by Mr Bob PLEIN, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Ekatrina DUBLET, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of article 4 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 4.** The purposes of the company are:

i) the acquisition, the management, the enhancement, the disposal of participations, directly or indirectly in whichever form in domestic and foreign companies, included the investment in reinsurance companies;

ii) the acquisition and disposal by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise, directly or indirectly, of any other securities, financial instruments and contracts relating thereto;

iii) the acquisition, the management, the enhancement, the disposal, directly or indirectly, of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them;

iv) the acquisition, the management, the enhancement, the disposal, directly or indirectly, of real estate located in Luxembourg or abroad;

v) the ownership, administration, development and management of a portfolio, including but not limited to the assets referred to in (i), (ii), (iii) and (iv) above.

The company may grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to any company, including to its subsidiaries and affiliated companies. The company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations, the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The company may further pledge, cede, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may also borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

All of the descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the company, provided it is not inconsistent with any of the foregoing.

In general, the company may carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purposes provided the company will not enter into operations that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity."

2. Sundry.

II. The shareholder present or represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed "ne varietur" by the shareholder, the proxyholder of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxy of the represented shareholder signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolution:

Resolution

The meeting decides to amend article four of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 4.** The purposes of the company are:

- i) the acquisition, the management, the enhancement, the disposal of participations, directly or indirectly in whichever form in domestic and foreign companies, included the investment in reinsurance companies;
- ii) the acquisition and disposal by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise, directly or indirectly, of any other securities, financial instruments and contracts relating thereto;
- iii) the acquisition, the management, the enhancement, the disposal, directly or indirectly, of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them;
- iv) the acquisition, the management, the enhancement, the disposal, directly or indirectly, of real estate located in Luxembourg or abroad;
- v) the ownership, administration, development and management of a portfolio, including but not limited to the assets referred to in (i), (ii), (iii) and (iv) above.

The company may grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to any company, including to its subsidiaries and affiliated companies. The company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations, the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The company may further pledge, cede, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may also borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

All of the descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the company, provided it is not inconsistent with any of the foregoing.

In general, the company may carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purposes provided the company will not enter into operations that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity."

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about nine hundred and fifty Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Time and Life S.A.", ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, R.C.S. Luxembourg section B numéro 162433, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 15 juillet 2011, publié au Mémorial C numéro 2248 du 22 septembre 2011, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 24 septembre 2012, publié au Mémorial C numéro 2876 du 27 novembre 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ekatrina DUBLET, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 4 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objets:

i) l'acquisition, la gestion, la mise en valeur, l'aliénation de participations, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères y compris l'investissement dans des sociétés de réassurance;

ii) l'acquisition et l'aliénation, directement ou indirectement, par souscription, achat, échange, vente ou autrement de toutes autres valeurs mobilières, instruments financiers ou contrats portant sur les titres précités ou y relatifs;

iii) l'acquisition, la gestion, la mise en valeur, l'aliénation, directement ou indirectement, des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant;

iv) l'acquisition, la gestion, la mise en valeur, l'aliénation, directement ou indirectement, d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger;

v) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) ci-dessus).

La société peut accorder toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties à toute société, y compris ses filiales et sociétés affiliées. La société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société pourra également emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger-Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative.

L'objet social couvre toutes les opérations ou contrats auxquelles la société participe et tous les contrats passés par la Société, à condition que l'opération ou le contrat ne sont pas incompatibles avec ce qui précède.

D'une façon générale, la société peut effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, à la condition que la société ne participe pas à des opérations ou des transactions pour lesquelles un agrément serait nécessaire ou qui seraient considérées comme étant des activités réglementées du secteur financier.»

2) Divers.

II. Que l'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par l'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

La procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objets:

La société a pour objets:

i) l'acquisition, la gestion, la mise en valeur, l'aliénation de participations,, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères y compris l'investissement dans des sociétés de réassurance;

ii) l'acquisition et l'aliénation, directement ou indirectement, par souscription, achat, échange, vente ou autrement de toutes autres valeurs mobilières, instruments financiers ou contrats portant sur les titres précités ou y relatifs;

iii) l'acquisition, la gestion, la mise en valeur, l'aliénation, directement ou indirectement, des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant;

iv) l'acquisition, la gestion, la mise en valeur, l'aliénation, directement ou indirectement, d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger;

v) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) ci-dessus).

La société peut accorder toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties à toute société, y compris ses filiales et sociétés affiliées. La société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin

de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société pourra également emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger-

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative.

L'objet social couvre toutes les opérations ou contrats auxquelles la société participe et tous les contrats passés par la Société, à condition que l'opération ou le contrat ne sont pas incompatibles avec ce qui précède.

D'une façon générale, la société peut effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, à la condition que la société ne participe pas à des opérations ou des transactions pour lesquelles un agrément serait nécessaire ou qui seraient considérées comme étant des activités réglementées du secteur financier.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ neuf cent cinquante Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Ekatrina DUBLET, Max MAYER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 28 mai 2013. Relation GRE/2013/2148. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013076046/194.

(130093725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Script s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 34, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 159.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 26/04/2013.

Référence de publication: 2013054331/10.

(130066552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

RWC Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 122.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013054307/10.

(130066002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Sparkling GC S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR SPARKLING GC SCA

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013054348/12.

(130065912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Spirit of Adventure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 158.098.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054351/10.

(130066705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Bertes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 55.683.

Sermil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 174.749.

PROJET DE FUSION DU 17 AVRIL 2013

L'an deux mille treize.

Le dix-sept avril.

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

I.- La société anonyme de droit luxembourgeois BERTES S.A., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 55.683,

représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, et

- la société à responsabilité limitée Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893,

laquelle dernière est ici représentée par deux de ses gérants, à savoir:

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, prénommé, et

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

II.- La société à responsabilité limitée SERMIL S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 174.749,

représentée par deux membres du conseil de gérance, à savoir:

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, prénommé, et

- la société à responsabilité limitée Luxglobal Management S.à r.l., préqualifiée, laquelle dernière est ici représentée comme dit ci-avant,

constituée originellement sous forme d'une société de droit italien par le notaire Attilio NOSSA, de résidence à Bergamo (Italie) en date du 12 novembre 1984, et dont le siège social a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg

suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 janvier 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 392 du 18 février 2013,

au capital social de cent mille Euros (€ 100.000.-), représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune.

Lesquelles sociétés, représentées comme dit, ont requis le notaire instrumentant d'acter authentiquement les termes et conditions du projet de fusion intervenu entre elles et ce, ainsi qu'il suit:

*Dispositions du projet de fusion
Description des sociétés à fusionner*

1. Société Absorbante

La société anonyme de droit luxembourgeois BERTES S.A., ci-après désignée la "Société Absorbante", ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 55.683,

constituée suivant acte reçu par le notaire Camille HELLINCKX, alors de résidence à Luxembourg, en date du 24 juillet 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 528 du 18 octobre 1996,

au capital social de cinq cent mille francs suisses (CHF 500.000.-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000.-) chacune, toutes intégralement souscrites et libérées.

2. Société Absorbée

La société à responsabilité limitée SERMIL S.à r.l., ci-après désignée la "Société Absorbée", ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 174.749,

constituée originellement sous forme d'une société de droit italien par le notaire Attilio NOSSA, de résidence à Bergamo (Italie) en date du 12 novembre 1984, et dont le siège social a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 janvier 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro

au capital social de cent mille Euros (€ 100.000.-), représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune.

Modalités de la Fusion

La fusion sera réalisée par voie d'absorption de la société à responsabilité limitée SERMIL S.à r.l. par son associé unique, la société anonyme BERTES S.A.

La société absorbante étant titulaire de la totalité des parts sociales de la société à absorber, l'opération est soumise aux dispositions de l'article 278 de la loi du 10 août 1915 régissant les fusions simplifiées.

Actions nouvelles - Rapport d'échange

Etant donné que la Société Absorbante détient l'entière du capital et titres quelconques de la Société Absorbée, il ne sera pas émis de nouvelles actions par la Société Absorbante et aucun échange d'actions n'est à envisager. A défaut de rapport d'échange à calculer, compte tenu des dispositions de l'article 278 auquel il est fait référence ci-avant, il n'est pas nécessaire de faire établir de rapports d'experts ni que les organes de gestion respectifs ne produisent de rapports aux actionnaires respectivement associés.

A défaut d'émission d'actions nouvelles, il n'y a pas lieu de fixer les modalités de leur remise ni d'indiquer la date à partir de laquelle elles donneraient le droit de participer aux bénéfices.

Dates de prise d'effet sur le plan comptable et juridique

Le projet de fusion est basé sur les bilans respectifs de la Société Absorbée et de la Société Absorbante établis en date du 18 janvier 2013.

La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont conventionnellement considérées du point de vue comptable et fiscal comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante est fixée au 18 janvier 2013 et tous bénéfices ou pertes réalisées par la Société Absorbée après cette date sont censés réalisés pour le compte de la Société Absorbante.

La fusion sera réalisée à la date où seront intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés en cause c'est-à-dire à la date de la dernière assemblée générale des sociétés fusionnantes approuvant le projet et la fusion et sera opposable aux tiers après la publication de ces assemblées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Respect des droits particuliers

Au moment de la fusion, la Société Absorbée ne comptera aucune part ayant des droits spéciaux, aucun emprunt obligataire, aucune part de fondateurs ou titres quelconques autres que des parts sociales. Il n'y a dès lors pas à indiquer les mesures proposées à l'égard d'associés ayant des droits spéciaux ou de porteurs de titres pour assurer le respect de leurs droits.

Attribution d'avantages particuliers

Il n'est accordé, par l'effet de la fusion, aucun avantage particulier aux administrateurs, aux gérants ni aux commissaires des deux sociétés qui fusionnent.

Conséquences de la fusion

La fusion par absorption entraînera de plein droit toutes les conséquences prévues par l'article 274 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Ainsi, par l'effet de la fusion, la Société Absorbée sera dissoute et tous ses actifs et passifs seront universellement transmis de plein droit à la Société Absorbante.

Les mandats des membres du conseil de gérance de la Société Absorbée prennent fin à la date d'effet de la fusion. La décharge sera proposée à l'assemblée générale d'approbation de la fusion.

Information

Tous les associés de la Société Absorbée et tous les actionnaires de la Société Absorbante ont le droit, un mois au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur le projet de fusion, de prendre connaissance au siège social de la société dont ils sont associés respectivement actionnaires, du projet de fusion, des comptes annuels, y compris ceux au 18 janvier 2013 ainsi que des rapports de gestion et tous autres documents, tels que déterminés à l'article 267 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.

La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la transmission universelle de tous les avoirs et obligations par la Société Absorbée à la Société Absorbante.

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats, archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Modification des statuts de la société BERTES S.A.

Il est envisagé, dans le cadre de l'acte d'approbation de la fusion, de modifier la devise de capital de la société BERTES S.A., actuellement exprimé en francs suisses, en Euros.

Frais et Droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales, tel que modifiée.

L'opération est considérée comme une fusion par absorption. Du point de vue fiscal, cette fusion s'opérera, en exonération d'impôts conformément à l'application de l'article 170, alinéa 2 L.I.R.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. H. J. KEMMERLING, R. SONNENSCHNEIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 avril 2013. Relation: ECH/2013/746. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013053222/131.

(130065316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

STEG LBG 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 115.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013054355/9.

(130066067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Salsa Retail Holding Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 103.353.400,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 157.311.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 17 avril 2013 que:

- Monsieur Javier Rigau démissionne de son poste de gérant de classe B de la société avec effet au 12 avril 2013;
- Monsieur Magnus Mattsson, né le 18 janvier 1973 à Härlanda (Suède), et ayant son adresse professionnelle au 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, Royaume-Uni, est nommé en tant que gérant de classe B avec effet au 17 avril 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013054308/15.

(130065899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Eagleasset, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 176.808.

STATUTS

L'an deux mille treize, le onze avril;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Nicolas ORTS, administrateur de sociétés, né à Uccle (Belgique), le 7 janvier 1968, demeurant B-1180 Bruxelles, 147, Avenue Maréchal Ney,

ici représenté par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre I^{er} .- Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de "EAGLEASSET" (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

L'adresse du siège social peut-être déplacé à l'intérieure de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des succursales et des bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La Société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant à directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes

affaires, entreprises ou sociétés; elle pourra emprunter sous toutes les formes; elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que se soit et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement."

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Art. 6. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière responsabilité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 7. Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III.- Administration

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas être nécessairement associés de la Société. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunération et durée des mandats.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Art. 14. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 15. L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. A la fin de chaque exercice, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance,

2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 18. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Nicolas ORTS, pré-désigné, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Evaluation - Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.
2. Le nombre de gérants est fixé à 2 (deux).
3. Sont nommés gérants pour une durée illimitée, avec pouvoir d'engager valablement la société par leur seule signature:
 - Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi; et
 - Monsieur Nicolas ORTS, administrateur de sociétés, né à Uccle (Belgique), le 7 janvier 1968, demeurant B-1180 Bruxelles, 147, Avenue Maréchal Ney,

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. BRAUN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2013. LAC/2013/17496. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013053321/132.

(130065625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Echo Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 152.552.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013054364/10.

(130066466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Sand Holdings (LSIII) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue John Fitzgerald Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 166.746.

Par résolutions prises en date du 28 mars 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Wendy Friedman Dulman, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 10019 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat;

- nomination de Shari Verschell-Silverman, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 48th Floor, 10019 New York, Etats-Unis, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054309/15.

(130066211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Symaco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8087 Bertrange, 10, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 56.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 26/04/2013.

Référence de publication: 2013054359/10.

(130066254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Global Cement Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 144.590.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second of March.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

LOMEZ INTERNATIONAL B.V., a company incorporated under the laws of the Kingdom of the Netherlands, with its registered office at Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam, The Netherlands, registered with the trade and companies register under number 34133556,

represented by Grégoire d'ALLARD, attorney-at-law, residing in Howald (Grand Duchy of Luxembourg) by virtue of a proxy given on March 21, 2013.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That LOMEZ INTERNATIONAL B.V., prenamed, is the sole shareholder of GLOBAL CEMENT INVESTMENT S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 144.590, incorporated by deed of Me Martine SCHAEFFER, acting on behalf of Me Jean SECKLER, notary residing in Luxembourg, dated January 27, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 472 of March 4, 2009 (the "Company"). The articles of association have been amended for the last time by deed of Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated August 29, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2711 of November 7, 2012.

2) That the capital of the Company is fixed at one million eight hundred twenty-one thousand and six hundred euro (EUR 1,821,600.-) divided into eighteen thousand two hundred sixteen (18,216.) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

3) After this had been set forth, the above named shareholder representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the capital of the Company by an amount of one million seven hundred forty-three thousand and eight hundred euro (EUR 1,743,800.-) to raise it from its present amount of one million eight hundred twenty-one thousand and six hundred euro (EUR 1,821,600.-) to three million five hundred sixty-five thousand and four hundred euro (EUR 3,565,400.-) by the creation and the issue of seventeen thousand four hundred and thirty-eight (17,438) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each. These new shares shall be issued together with a total share premium of sixty-one euro (EUR 61.-).

Subscription and Paying up

Thereupon,

LOMEZ INTERNATIONAL B.V., prenamed, has declared to subscribe seventeen thousand four hundred and thirty-eight (17,438) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each and to contribute to the Company the total amount of one million seven hundred forty-three thousand and eight hundred and sixty-one euro (EUR 1,743,861.-), of which one million seven hundred forty-three thousand and eight hundred euro (EUR 1,743,800.-) shall be allocated to the share capital account of the Company and sixty-one euro (EUR 61.-) to the share premium account.

The shares and the share premium have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of one million seven hundred forty-three thousand and eight hundred and sixty-one euro (EUR 1,743,861.-) is now available to the Company

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder decides to amend article 3 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

"The subscribed share capital is set at three million five hundred sixty-five thousand and four hundred euro (EUR 3,565,400.-) divided into thirty-five thousand six hundred and fifty-four (35,654.) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares."

Third resolution

The sole shareholder decides to renew the mandates of the following persons as directors of the Company, with retroactive effect as of December 23rd, 2012, for a period of six years ending at the annual general meeting of shareholders' of the Company to be held in 2018:

- Mr. Allen de Jesus SANGINES-KRAUSE as category A director;
- Mr. Henry Samuel LEIJDESDORFF as category A director; and
- Mr. Benoit BAUDUIN as category B director.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand seven hundred euro (EUR 2,700.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, who are known to the notary by first and surnames, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux mars.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

LOMEZ INTERNATIONAL B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam, Pays-Bas, et immatriculée auprès du registre de commerce et des Sociétés sous le numéro 34133556,

représentée par Grégoire d'ALLARD, avocat, demeurant à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 21 mars 2013.

Laquelle procuration prémentionnée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que LOMEZ INTERNATIONAL B.V., préqualifiée, est le seul et unique associé de la société GLOBAL CEMENT INVESTMENT S.A., une société anonyme constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.590 (la «Société»). La Société a été constituée suivant acte reçu par Martine SCHAEFFER, agissant en remplacement de Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 472 du 4 mars 2009. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2711 du 7 novembre 2012.

2) Que le capital social de la Société est fixé à un million huit cent vingt et un mille six cents euros (EUR 1.821.600.-) représenté par dix-huit mille deux cent seize (18.216) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

3) Ensuite l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société du montant d'un million sept cent quarante-trois mille huit cents euros (EUR 1.743.800.-) afin de le porter de son montant actuel d'un million huit cent vingt et un mille six cents euros (EUR 1.821.600.-) à trois millions cinq cent soixante-cinq mille quatre cents euros (EUR 3.565.400.-) par la création et l'émission de dix-sept mille quatre cent trente-huit (17.438) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune. Ces nouvelles actions seront émises avec une prime d'émission de soixante et un euros (EUR 61.-).

Souscription et Libération

LOMEZ INTERNATIONAL B.V., préqualifiée, représentée comme précité a déclaré souscrire à dix-sept mille quatre cent trente-huit (17.438) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune et faire à la Société un apport d'un montant total d'un million sept cent quarante-trois mille huit cent soixante et un euros (EUR 1.743.861.-), dont un million sept cent quarante-trois mille huit cents euros (EUR 1.743.800.-) seront alloués au compte du capital social de la Société et soixante et un euros (EUR 61.-) au compte prime d'émission de celle-ci.

Les actions et prime d'émission ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, ainsi le montant d'un million sept cent quarante-trois mille huit cent soixante et un euros (EUR 1.743.861.-) est maintenant à la disposition de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à trois millions cinq cent soixante-cinq mille quatre cents euros (EUR 3.565.400.-) divisé en trente-cinq mille six cent cinquante-quatre (35.654) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de renouveler le mandat des personnes suivantes comme administrateurs de la Société, avec effet rétroactif au 23 décembre 2012, pour une période de six ans se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2018:

- M. Allen de Jesus SANGINES-KRAUSE comme administrateur de catégorie A;
- M. Henry Samuel LEIJDESORFF comme administrateur de catégorie A; et
- M. Benoit BAUDUIN comme administrateur de catégorie B.

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à deux mille sept cents euros (EUR 2.700.-).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: d'Allard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 mars 2013. Relation: EAC/2013/4190. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013053374/142.

(130065818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

TreeTop Global Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Pour TreeTop Global SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Corinne ALEXANDRE / Marc-André BECHET

- / Directeur

Référence de publication: 2013054367/15.

(130066150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Amplio Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 132.826.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66301 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013054358/10.

(130065949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Inlas Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.769.

STATUTES

In the year two thousand and thirteenth, on the ninth day of April.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 46448, here represented by Mr Vincent van den Brink, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Inlas Holding S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxem-

bourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General Meetings of shareholders. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder(s) at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the Law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies and accounting and annual accounts, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2013.

Subscription and Payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about nine hundred euros (EUR 900.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuvième jour d'avril.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46448, ici représentée par Monsieur Vincent van den Brink, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Inlas Holding S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des bien immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 35 de la loi de 19 Décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, ainsi que la comptabilité et les comptes annuels, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses

comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cent euros (EUR 900,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.

2) Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: V. VAN DEN BRINK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 12 avril 2013. Relation: DIE/2013/4783. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013052716/407.

(130064505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Broadleaf (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.364.

Par résolutions prises en date du 28 mars 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Wendy FRIEDMAN DULMAN, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 10019 New York, Etats-Unis, de son mandat de Gérant de classe A, avec effet immédiat;

- nomination de Shari Verschell-Silverman, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 48th Floor, 10019 New York, Etats-Unis, au mandat de Gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054538/15.

(130067015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Just-eat.lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 95.001,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 176.212.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of the month of March.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Just Eat Holding Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 90 Fetter Lane, London, United Kingdom EC4A 1EQ, registered with Companies House under number 05438939,

here represented by Ms. Aline Nassoy, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

I. The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Just-eat.lu S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, Notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean Seckler, Noatray residing in Junglister of 18 March 2013, not yet published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

a. Increase of the Company's share capital by an amount of One Danish Crown (DKK 1) so as to raise it from its current amount of Ninety-Five Thousand Danish Crowns (DKK 95,000) to an amount of Ninety-Five Thousand One Danish Crowns (DKK 95,001), by the issue of One new share (part sociale) with a nominal value of One Danish Crown (DKK 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares (parts sociales) (the "New Share"), together with a total share premium of Four Hundred Sixty Million Nine Hundred and Ninety-Nine Thousand Nine Hundred and Ninety-Nine Danish Crowns (DKK 460,999,999);

b. Accept the subscription for the New Share by Just Eat Holding Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 90 Fetter Lane, London, United Kingdom, EC4A 1EQ, registered with Companies House under number 05438989, sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder") and full payment of the New Share at nominal value, together with a share premium of a total amount of Four Hundred Sixty Million Nine

Hundred and Ninety-Nine Thousand Nine Hundred and Ninety-Nine Danish Crowns (DKK 460,999,999), by a contribution in kind consisting of a receivable held by the Sole Shareholder against the Company;

c. Subsequent amendment of Article 5.1. of the articles of association of the Company (the "Articles") so as to reflect the resolutions to be adopted under items a. and b. above.; and

d. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of One Danish Crown (DKK 1) so as to raise it from its current amount of Ninety-Five Thousand Danish Crowns (DKK 95,000) to an amount of Ninety-Five Thousand One Danish Crowns (DKK 95,001), by the issue of One new share (part sociale) with a nominal value of One Danish Crown (DKK 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares (parts sociales) (the "New Share"), together with a total share premium of Four Hundred Sixty Million Nine Hundred and Ninety-Nine Thousand Nine Hundred and Ninety-Nine Danish Crowns (DKK 460,999,999).

Subscription / Payment

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, DECLARES to subscribe for the New Share and to fully pay up the New Share at nominal value together with a total share premium of Four Hundred Sixty Million Nine Hundred and Ninety-Nine Thousand Nine Hundred and Ninety-Nine Danish Crowns (DKK 460,999,999), by a contribution in kind consisting a receivable held by the Sole Shareholder against the Company for a total amount of Four Hundred Sixty-One Million Danish Crowns (DKK 461,000,000) (the "Receivable").

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declares that the value of the Receivable has been certified by a valuation report dated 19 March 2013 issued by the board of directors of the Sole Shareholder (the "Report") at the amount of Four Hundred Sixty-One Million Danish Crowns (DKK 461,000,000).

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declares that the Receivable, which is hereby contributed in kind, is free of any lien and that there exists no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Receivable to the Company.

Second resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 5.1. of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at ninety five thousand one Danish Crowns (DKK 95,001.-) represented by ninety five thousand one (95,001) shares in registered form, having a nominal value of one Danish Crown (DKK 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf mars.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Just Eat Holding Limited, une société constituée sous les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au 90 Fetter Lane, Londres, Royaume-Uni EC4A 1EQ, enregistrée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 05438939,

ici représentée par Melle Aline Nassoy, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration, signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'associé unique (l'«Associé Unique») de Just-eat.lu S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au Luxembourg,

Grand Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister en date du 18 mars 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

III. La partie comparante, dûment représentée, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

a. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'Une Couronne Danoise (DKK 1), pour le porter de son montant actuel de Quatre-Vingt Quinze Mille Couronnes Danoises (DKK 95.000) à un montant de Quatre-Vingt Quinze Mille Une Couronnes Danoises (DKK 95.001), par l'émission d'Une nouvelle part sociale, d'une valeur nominale d'Une Couronne Danoise (DKK 1), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes (la «Nouvelle Part Sociale»), ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de Quatre Cent Soixante Millions Neuf Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Mille Neuf Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Couronnes Danoises (DKK 460.999.999);

b. Acceptation de la souscription de la Nouvelles Part Sociale par Just Eat Holding Limited, une société constituée sous les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au 90 Fetter Lane, Londres, Royaume-Uni EC4A 1EQ, enregistrée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 05438939, associé unique de la Société (l'«Associé Unique»), et libération intégrale de la Nouvelle Part Sociale à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de Quatre Cent Soixante Millions Neuf Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Mille Neuf Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Couronnes Danoises (DKK 460.999.999), par apport en nature consistant en une créance détenue par l'Associé Unique contre la Société;

c. Modification subséquente de l'Article 5.1. des statuts de la Société (les "Statuts"), afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points a. et b. ci-dessus.; et

d. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'Une Couronne Danoise (DKK 1), pour le porter de son montant actuel de Quatre-Vingt Quinze Mille Couronnes Danoises (DKK 95.000) à un montant de Quatre-Vingt Quinze Mille Une Couronnes Danoises (DKK 95.001), par l'émission d'Une nouvelle part sociale, d'une valeur nominale d'Une Couronne Danoise (DKK 1), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes (la «Nouvelle Part Sociale»), ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de Quatre Cent Soixante Millions Neuf Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Mille Neuf Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Couronnes Danoises (DKK 460.999.999).

Souscription/ Libération

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, DECLARE souscrire à la Nouvelle Part Sociale et libérer intégralement cette Nouvelle Part Sociale à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de Quatre Cent Soixante Millions Neuf Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Mille Neuf Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Couronnes Danoises (DKK 460.999.999), par apport en nature consistant en une créance détenue par l'Associé Unique contre la Société d'un montant total de Quatre Cent Soixante-Et-Un Millions de Couronnes Danoises (DKK 461.000.000) (la «Créance»).

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare que la valeur de la Créance a été certifiée par un rapport d'évaluation daté du 19 mars 2013 émis par le conseil d'administration (board of directors) de l'Associé Unique (le «Rapport»), à un montant de Quatre Cent Soixante-Et-Un Millions de Couronnes Danoises (DKK 461.000.000).

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare que la Créance, qui est ici apportée en nature, est libre de tout lien et qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre transfert à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de la Créance à la Société.

Seconde résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'Article 5.1 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à quatre vingt quinze mille une Couronnes Danoises (DKK 95.001) représenté par quatre vingt quinze mille une (95.001) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait à la mandataire de la partie comparante à Luxembourg, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nassoy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 mars 2013. Relation: EAC/2013/3986. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013052742/155.

(130064416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Audience Entertainment Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 163.410.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013054531/9.

(130067309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Matterhorn Holding & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 165.793.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth of April.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "Matterhorn Holding & Cy S.C.A." (the "Company"), a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.793, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 9 December 2011, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 15 February 2012 (number 403, page 19322). The articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 1 October 2012, published in the Memorial C dated 5 December 2012, number 2947, page 141440.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, in the chair, who appoints as secretary Mrs. Valérie-Anne BASTIAN, private employee, residing in Howald, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To acknowledge and approve the repurchase by the Company of two hundred and seventy-eight million five hundred and forty-one thousand five hundred and sixty-seven (278,541,567) existing shares subdivided into (i) 30,949,063 Class A Shares, (ii) 30,949,063 Class B Shares, (iii) 30,949,063 Class C Shares, (iv) 30,949,063 Class D Shares, (v) 30,949,063 Class E Shares, (vi) 30,949,063 Class F Shares, (vii) 30,949,063 Class G Shares, (viii) 30,949,063 Class H Shares and (ix) 30,949,063 Class I Shares, each having a par value of one Swiss Franc (CHF 1.00) (the "Repurchased Shares").

2. To subsequently reduce the Company's share capital by an amount of two hundred and seventy-eight million five hundred and forty-one thousand five hundred and sixty-seven Swiss Franc (CHF 278,541,567.00) so as to bring it from its present amount of four hundred and seventy-seven million five hundred and seventy thousand four hundred and eighty-one Swiss Franc (CHF 477,570,481.00) down to one hundred and ninety-nine million twenty-eight thousand nine hundred and fourteen Swiss Franc (CHF 199,028,914.00) by the cancellation of Repurchased Shares currently held by Apax Europe VII Nominees Ltd and Howard Hughes Medical Institute.

3. To amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation.

4. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting acknowledges and approves the repurchase by the Company of two hundred and seventy-eight million five hundred and forty-one thousand five hundred and sixty-seven (278,541,567) existing shares subdivided into (i) thirty million nine hundred and forty-nine thousand sixty-three (30,949,063) Class A Shares, (ii) thirty million nine hundred and forty-nine thousand sixty-three (30,949,063) Class B Shares, (iii) thirty million nine hundred and forty-nine thousand sixty-three (30,949,063) Class C Shares, (iv) thirty million nine hundred and forty-nine thousand sixty-three (30,949,063) Class D Shares, (v) thirty million nine hundred and forty-nine thousand sixty-three (30,949,063) Class E Shares, (vi) thirty million nine hundred and forty-nine thousand sixty-three (30,949,063) Class F Shares, (vii) thirty million nine hundred and forty-nine thousand sixty-three (30,949,063) Class G Shares, (viii) thirty million nine hundred and forty-nine thousand sixty-three (30,949,063) Class H Shares and (ix) thirty million nine hundred and forty-nine thousand sixty-three (30,949,063) Class I Shares, each having a par value of one Swiss Franc (CHF 1.00) (the "Repurchased Shares").

Second resolution

The general meeting resolves to reduce the Company's share capital by an amount of two hundred and seventy-eight million five hundred and forty-one thousand five hundred and sixty-seven Swiss Franc (CHF 278,541,567.00) so as to bring it from its present amount of four hundred and seventy-seven million five hundred and seventy thousand four hundred and eighty-one Swiss Franc (CHF 477,570,481.00) down to one hundred and ninety-nine million twenty-eight thousand nine hundred and fourteen Swiss Franc (CHF 199,028,914.00) by the cancellation of Repurchased Shares currently held by Apax Europe VII Nominees Ltd and Howard Hughes Medical Institute as follows:

- two hundred and seventy-six million three hundred and twenty-two thousand eight hundred and seventy-seven (276,322,877) ordinary shares currently owned by Apax Europe VII Nominees Ltd, a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered at the Companies House under number 06599576, duly represented by Mrs Linda Harroch prenamed by virtue of a power of attorney dated 17 April 2013, and divided into (i) thirty million seven hundred and two thousand five hundred and forty-two (30,702,542) Class A Shares, (ii) thirty million seven hundred and two thousand five hundred and forty-two (30,702,542) Class B Shares, (iii) thirty million seven hundred and two thousand five hundred and forty-two (30,702,542) Class C Shares, (iv) thirty million seven hundred and two thousand five hundred and forty-two (30,702,542) Class D Shares, (v) thirty million seven hundred and two thousand five hundred and forty-two (30,702,542) Class E Shares, (vi) thirty million seven hundred and two thousand five hundred and forty-two (30,702,542) Class F Shares, (vii) thirty million seven hundred and two thousand five hundred and forty-two (30,702,542) Class G Shares, (viii) thirty million seven hundred and two thousand five hundred and forty-two (30,702,542) Class H Shares, and (ix) thirty million seven hundred and two thousand five hundred and forty-one (30,702,541) Class I Shares, for an aggregate redemption price of two hundred and seventy-six million three hundred and twenty-two thousand eight hundred and seventy-seven Swiss Franc (CHF 276,322,877.00); and

- two million two hundred and eighteen thousand six hundred and ninety (2,218,690) ordinary shares currently owned by Howard Hughes Medical Institute, a company having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, represented by Mrs Linda Harroch, prenamed by virtue of power of attorney dated 16 April 2013, divided into (i) two hundred and forty-six thousand five hundred and twenty-one (246,521) Class A Shares, (ii) two hundred and forty-six thousand five hundred and twenty-one (246,521) Class B Shares, (iii) two hundred and forty-six thousand five hundred and twenty-one (246,521) Class C Shares, (iv) two hundred and forty-six thousand five hundred and twenty-one (246,521) Class D Shares, (v) two hundred and forty-six thousand five hundred and twenty-one (246,521) Class E Shares, (vi) two hundred and forty-six thousand five hundred and twenty-one (246,521) Class F Shares, (vii) two hundred and forty-six thousand five hundred and twenty-one (246,521) Class G Shares, (viii) two hundred and forty-six thousand five hundred and twenty-one (246,521) Class H Shares and (ix) two hundred and forty-six thousand five hundred and twenty-two (246,522) Class I Shares, for an aggregate redemption price of two million two hundred and eighteen thousand six hundred and ninety Swiss Franc (CHF 2,218,690.00).

Third resolution

The general meeting decides to amend and restate the article 5.1 of the articles of incorporation which reads as follows:

" 5.1. The capital is fixed at one hundred and ninety-nine million twenty-eight thousand nine hundred and fourteen Swiss Franc (CHF 199,028,914.00) represented by one hundred and ninety-nine million twenty-eight thousand nine hundred and fourteen (199,028,914) shares of one Swiss Franc (CHF 1.00) each, divided into:

(A) one hundred and ninety-nine million twenty-eight thousand nine hundred and thirteen (199,028,913) ordinary shares divided into (i) twenty-two million one hundred and fourteen thousand three hundred and twenty-five (22,114,325) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) twenty-two million one hundred and fourteen thousand three hundred and twenty-five (22,114,325) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) twenty-two million one hundred and fourteen thousand three hundred and twenty-five (22,114,325) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) twenty-two million one hundred and fourteen thousand three hundred and twenty-five (22,114,325) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) twenty-two million one hundred and fourteen thousand three hundred and twenty-five (22,114,325) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) twenty-two million one hundred and fourteen thousand three hundred and twenty-five (22,114,325) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) twenty-two million one hundred and fourteen thousand three hundred and twenty-five (22,114,325) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) twenty-two million one hundred and fourteen thousand three hundred and twenty-five (22,114,325) ordinary shares of class H (the "Class H Shares") and (ix) twenty-two million one hundred and fourteen thousand three hundred and thirteen (22,114,313) ordinary shares of class I (the "Class I Shares" and all together referred to as the "Shares"), each having such rights and obligations as set out in these Articles; and

(B) one (1) management share (the "Management Share") with a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.00). The Management Share shall be held by Matterhorn S.à r.l., prenamed, as unlimited shareholder (actionnaire commandité). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-sept avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Matterhorn Holding & Cy S.C.A.» (la «Société») une société en commandite par actions constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.793, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 15 février 2012, numéro 403, page 19322. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 1^{er} octobre 2012, publié au Mémorial C du 5 décembre 2012, numéro 2947, page 141440.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Howald,

qui désigne comme secrétaire Madame Valérie-Anne BASTIAN, employée privée, demeurant à Howald, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Prendre en compte et approuver le rachat par la Société de deux cent soixante-dix-huit millions cinq cent quarante et un mille cinq cent soixante-sept (278.541.567) actions ordinaires existantes, divisées en (i) trente millions neuf cent quarante-neuf mille soixante-trois (30.949.063) Actions de Catégorie A, (ii) trente millions neuf cent quarante-neuf mille soixante-trois (30.949.063) Actions de Catégorie B, (iii) trente millions neuf cent quarante-neuf mille soixante-trois (30.949.063) Actions de Catégorie C, (iv) trente millions neuf cent quarante-neuf mille soixante-trois (30.949.063) Actions de Catégorie D, (v) trente millions neuf cent quarante-neuf mille soixante-trois (30.949.063) Actions de Catégorie E, (vi) trente millions neuf cent quarante-neuf mille soixante-trois (30.949.063) Actions de Catégorie F, (vii) trente millions neuf

cent quarante-neuf mille soixante-trois (30.949.063) Actions de Catégorie G, (viii) trente millions neuf cent quarante-neuf mille soixante-trois (30.949.063) Actions de Catégorie H, et (ix) trente millions neuf cent quarante-neuf mille soixante-trois (30.949.063) Actions de Catégorie I chacune ayant une valeur nominale d'un Franc Suisse (CHF 1.00) (les «Actions Rachetées»).

2. Réduire par conséquent le montant du capital social d'un montant de deux cent soixante-dix-huit millions cinq cent quarante et un mille cinq cent soixante-sept Francs Suisse (CHF 278.541.567,00) afin de le réduire de son montant actuel quatre cent soixante-dix-sept millions cinq cent soixante-dix mille quatre cent quatre-vingt-un Francs Suisse (CHF 477.570.481,00) à cent quatre-vingt-dix-neuf millions vingt-huit mille neuf cent quatorze Francs Suisse (CHF 199.028.914,00) par l'annulation des Actions Rachetées actuellement détenues par Apax Europe VII Nominees Ltd et Howard Hughes Medical Institute.

3. Modification de l'article 5.1 de la Société.

4. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale tient compte et approuve le rachat par la Société de deux cent soixante-dix-huit millions cinq cent quarante et un mille cinq cent soixante-sept (278.541.567) actions ordinaires existantes, divisées en (i) trente millions neuf cent quarante-neuf mille soixante-trois (30.949.063) Actions de Catégorie A, (ii) trente millions neuf cent quarante-neuf mille soixante-trois (30.949.063) Actions de Catégorie B, (iii) trente millions neuf cent quarante-neuf mille soixante-trois (30.949.063) Actions de Catégorie C, (iv) trente millions neuf cent quarante-neuf mille soixante-trois (30.949.063) Actions de Catégorie D, (v) trente millions neuf cent quarante-neuf mille soixante-trois (30.949.063) Actions de Catégorie E, (vi) trente millions neuf cent quarante-neuf mille soixante-trois (30.949.063) Actions de Catégorie F, (vii) trente millions neuf cent quarante-neuf mille soixante-trois (30.949.063) Actions de Catégorie G, (viii) trente millions neuf cent quarante-neuf mille soixante-trois (30.949.063) Actions de Catégorie H, et (ix) trente millions neuf cent quarante-neuf mille soixante-trois (30.949.063) Actions de Catégorie I chacune ayant une valeur nominale d'un Franc Suisse (CHF 1.00) (les «Actions Rachetées»).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire par conséquent le montant du capital social d'un montant de deux cent soixante-dix-huit millions cinq cent quarante et un mille cinq cent soixante-sept Francs Suisse (CHF 278.541.567,00) afin de le réduire de son montant actuel quatre cent soixante-dix-sept millions cinq cent soixante-dix mille quatre cent quatre-vingt-un Francs Suisse (CHF 477.570.481,00) à cent quatre-vingt-dix-neuf millions vingt-huit mille neuf cent quatorze Francs Suisse (CHF 199.028.914,00) par l'annulation des Actions Rachetées actuellement détenues par Apax Europe VII Nominees Ltd et Howard Hughes Medical Institute comme suit:

- deux cent soixante-seize millions trois cent vingt-deux mille huit cent soixante-dix-sept (276.322.877) actions ordinaires rachetées à Apax Europe VII Nominees Ltd, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres, Royaume Uni, inscrite au Companies House sous le numéro 06599576, et représentée par Madame Linda Harroch, prénommée en vertu d'une procuration datée du 17 avril 2013, divisées en (i) trente millions sept cent deux mille cinq cent quarante-deux (30.702.542) Actions de Catégorie A, (ii) trente millions sept cent deux mille cinq cent quarante-deux (30.702.542) Actions de Catégorie B, (iii) trente millions sept cent deux mille cinq cent quarante-deux (30.702.542) Actions de Catégorie C, (iv) trente millions sept cent deux mille cinq cent quarante-deux (30.702.542) Actions de Catégorie D, (v) trente millions sept cent deux mille cinq cent quarante-deux (30.702.542) Actions de Catégorie E, (vi) trente millions sept cent deux mille cinq cent quarante-deux (30.702.542) Actions de Catégorie F, (vii) trente millions sept cent deux mille cinq cent quarante-deux (30.702.542) Actions de Catégorie G, (viii) trente millions sept cent deux mille cinq cent quarante-deux (30.702.542) Actions de Catégorie H, (ix) trente millions sept cent deux mille cinq cent quarante et une (30.702.541) Actions de Catégorie I, pour une valeur de rachat globale de deux cent soixante-seize millions trois cent vingt-deux mille huit cent soixante-dix-sept Francs Suisse (CHF 276.322.877,00); et

- deux millions deux cent dix-huit mille six cent quatre-vingt-dix (2.218.690) actions ordinaires rachetées à Howard Hughes Medical Institute, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808 et représentée

par Madame Linda Harroch, prénommée en vertu d'une procuration datée du 16 avril 2013, divisées en (i) deux cent quarante-six mille cinq cent vingt-et-une (246.521) Actions de Catégorie A, (ii) deux cent quarante-six mille cinq cent vingt-et-une (246.521) Actions de Catégorie B, (iii) deux cent quarante-six mille cinq cent vingt-et-une (246.521) Actions de Catégorie C, (iv) deux cent quarante-six mille cinq cent vingt et une (246.521) Actions de Catégorie D, (v) deux cent quarante-six mille cinq cent vingt et une (246.521) Actions de Catégorie E, (vi) deux cent quarante-six mille cinq cent vingt et une (246.521) Actions de Catégorie F, (vii) deux cent quarante-six mille cinq cent vingt et une (246.521) Actions de Catégorie G, (viii) deux cent quarante-six mille cinq cent vingt et une (246.521) Actions de Catégorie H, (ix) deux cent quarante-six mille cinq cent vingt-deux (246.522) Actions de Catégorie I, pour une valeur globale de rachat de deux millions deux cent dix-huit mille six cent quatre-vingt-dix Francs Suisse (CHF 2.218.690,00).

Troisième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter les décisions ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital est fixé à cent quatre-vingt-dix-neuf millions vingt-huit mille neuf cent quatorze Francs Suisse (CHF 199.028.914,00) représenté par cent quatre-vingt-dix-neuf millions vingt-huit mille neuf cent quatorze (199.028.914) actions d'un Franc Suisse (CHF 1.-) chacune réparties en:

(A) (i) vingt-deux millions cent quatorze mille trois cent vingt-cinq (22.114.325) actions ordinaires de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), (ii) vingt-deux millions cent quatorze mille trois cent vingt-cinq (22.114.325) actions ordinaires de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), (iii) vingt-deux millions cent quatorze mille trois cent vingt-cinq (22.114.325) actions ordinaires de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), (iv) vingt-deux millions cent quatorze mille trois cent vingt-cinq (22.114.325) actions ordinaires de catégorie D (les «Actions de Catégorie D»), (v) vingt-deux millions cent quatorze mille trois cent vingt-cinq (22.114.325) actions ordinaires de catégorie E (les «Actions de Catégorie E»), (vi) vingt-deux millions cent quatorze mille trois cent vingt-cinq (22.114.325) actions ordinaires de catégorie F (les «Actions de Catégorie F»), (vii) vingt-deux millions cent quatorze mille trois cent vingt-cinq (22.114.325) actions ordinaires de catégorie G (les «Actions de Catégorie G»), (viii) vingt-deux millions cent quatorze mille trois cent vingt-cinq (22.114.325) actions ordinaires de catégorie H (les «Actions de Catégorie H»), (ix) vingt-deux millions cent quatorze mille trois cent treize (22.114.313) actions ordinaires de catégorie I (les «Actions de Catégorie I») chacune ayant une valeur nominale d'un Franc Suisse (CHF 1.-), toutes ces actions étant collectivement référencées comme les «Actions»); chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts; et

(B) une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité») ayant une valeur nominale d'un Franc Suisse (CHF 1.-), détenue par Matterhorn S.à r.l. prénommé, en tant qu'actionnaire commandité. Dans les présents Statuts, «Actionnaires» signifie les détenteurs au moment opportun de Actions et «Actionnaire» devra être interprété conformément.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête et la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, V.A. BASTIAN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 avril 2013. Relation: EAC/2013/5370. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013053486/253.

(130065583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

STEG LBG 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 115.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013054354/9.

(130066066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Rimargi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 72, rue Marie-Adelaïde.

R.C.S. Luxembourg B 76.827.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le neuvième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Madame Régine Schiel, veuve Heinemann, retraitée, née le 22 mars 1945 à Dudelange, demeurant à L-2128 Luxembourg, 72, rue Marie-Adelaïde.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. la société RIMARGI S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 72, rue Marie-Adelaïde, enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.827, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 854 le 22 novembre 2000 et que les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution;

II. le capital social de la Société a été fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (12.394,68 EUR) et qu'il détient la totalité des cinq cents (500) parts sociales émises et entièrement libérées;

III. la comparante est l'associée unique de la Société;

IV. la comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

V. la comparante déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés;
- que, sous réserve de ce qui suit, tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés;
- irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date;

VI. la liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

VII. décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat;

VIII. les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-2128 Luxembourg, 72, rue Marie-Adelaïde ou à n'importe quelle adresse choisie par l'associée unique.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Schiel, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 avril 2013. Relation: LAC/2013/16531. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013052960/45.

(130064285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

RMA Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 43.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 158.125.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013054301/14.

(130066545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

N. Hypothek Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.847.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) TCS II REO (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3006014, and having its registered office in Anguilla, Mitchell House, AI - The Valley, B.W.I.,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg on April 10th, 2013; and

2) TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3006028, and having its registered office in Anguilla, Mitchell House, AI - The Valley, B.W.I.,

here represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg on April 10th, 2013.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of "N. Hypothek Lux S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174.847, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated January 22nd, 2013, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 21st, 2013 (number 690, page 33096) (the "Company").

The appearing parties representing the whole corporate capital of the Company require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to increase the issued share capital of the Company by seven thousand euro (EUR 7,000), so as to bring it from its current amount of twenty-three thousand euro (EUR 23,000) to thirty thousand euro (EUR 30,000), by creating and issuing seven hundred thousand (700,000) new shares having such rights and obligations as set forth in the Articles, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "New Shares").

The New Shares are then subscribed as follows:

a) Six hundred eighty-two thousand five hundred (682,500) New Shares to be subscribed by TCS II REO (Offshore) LLC, prenamed. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The global amount of six thousand eight hundred twenty-five euro (EUR 6,825) relating to the New Shares subscribed by TCS II REO (Offshore) LLC is entirely allocated to the Company's share capital.

b) Seventeen thousand five hundred (17,500) New Shares, to be subscribed by TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC, prenamed. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The global amount of one hundred seventy-five euro (EUR 175) relating to the New Shares subscribed by TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC is entirely allocated to the Company's share capital.

Therefore, the global contribution of seven thousand euro (EUR 7,000) for the New Shares will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles of the Company to reflect the above resolution so that it now reads as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at thirty thousand X euro (EUR 30,000) divided into three million (3,000,000) shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

En l'an deux mille treize, le onze avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) TCS II REO (Offshore) LLC, une société à responsabilité limitée régie par la loi d'Anguilla, immatriculée auprès du Registrar of Companies of Anguilla sous le numéro 3006014, et ayant son siège social à Anguilla, Mitchell House, AI - The Valley, B.W.I.,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 10 avril 2013; et

2) TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC, une société à responsabilité limitée régie par la loi d'Anguilla, immatriculée auprès du Registrar of Companies of Anguilla sous le numéro 3006028, et ayant son siège social à Anguilla, Mitchell House, AI - The Valley, B.W.I.,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 10 avril 2013.

Les procurations signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les «Associés») de «N. Hypothek Lux S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.847, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 22 janvier 2013, et dont les statuts (les «Statuts») ont été publiés au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 21 mars 2013 (numéro 690, page 33096) (la «Société»).

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept mille euros (7.000.- EUR), afin de le porter de son montant actuel de vingt-trois mille euros (23.000.- EUR) à trente mille euros (30.000.- EUR), par la

création et l'émission de sept cent mille (700.000) nouvelles parts sociales ayant les droits et obligations tels que définis dans les Statuts, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit:

a) Six cent quatre-vingt-deux mille cinq cents (682.500) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par TCS II REO (Offshore) LLC, prénommée. Ces Nouvelles Parts Sociales seront payées par un apport en numéraire. L'apport global de six mille huit cent vingt-cinq euros (6.825.- EUR) relatif aux Nouvelles Parts Sociales souscrites par TCS II REO (Offshore) LLC est entièrement alloué au capital social de la Société.

b) Dix-sept mille cinq cents (17.500) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC, prénommée. Ces Nouvelles Parts Sociales seront payées par un apport en numéraire. L'apport global de cent soixante-quinze euros (175.- EUR) relatif aux Nouvelles Parts Sociales souscrites par TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC est entièrement alloué au capital social de la Société.

Par conséquent, l'apport global de sept mille euros (7.000.- EUR) pour les Nouvelles Parts Sociales sera entièrement alloué au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter la décision précédente, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à trente mille euros (30.000.- EUR) divisé en trois millions (3.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 avril 2013. LAC/2013/18247. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013053513/133.

(130065655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

ROYAL REAL ESTATE International, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 90.992.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ROYAL REAL ESTATE INTERNATIONAL S.A. tenue le 15 avril 2013 que les actionnaires ont pris la résolution suivante à l'unanimité:

Les actionnaires de la société ROYAL REAL ESTATE INTERNATIONAL S.A. décident à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 11C, boulevard Joseph II., L-1840 LUXEMBOURG.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013054303/15.

(130065957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Triton LuxCo A 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.683.

Les comptes annuels au 30 Juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Luxco A 16 S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013054373/11.

(130066169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

TreeTop Scolea SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.098.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 16 avril 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Jacques Berghmans, Hubert d'Ansembourg, Olivier De Vinck, André Birget et Marc-André Béchet, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014,
2. de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Vincent Planche,
3. de réélire la société PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Pour TreeTop Scolea SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Corinne ALEXANDRE / Marc-André BECHET

- / Directeur

Référence de publication: 2013054371/21.

(130066082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Eprec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.266.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "EPREC S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 114266, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing at Mersch (Grand Duchy of Luxembourg) and now in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on January 23, 2006, published in the Mémorial C number 897 of May 8, 2006, and whose articles of incorporation have been amended for the last time by deed of Maître Henri BECK, notary residing at Echternach (Grand Duchy of Luxembourg), acting on behalf of the undersigned notary, prevented, on January 23, 2013, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is opened by Mrs Christiana SCHMIT, private employee, residing professionally in Junglinster, being in the chair, who appoints as secretary Mrs Ekaterina DUBLET, private employee, residing professionally in Junglinster.

The meeting elects as scrutineer Mrs Ekaterina DUBLET, private employee, residing professionally in Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Amendment of the second paragraph of article 5 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 5. Paragraph 2.** As long as the Shares are not fully paid up, the remaining amount per Share shall be paid up upon one or more capital call(s) (each a "Capital Call") which shall be made by a resolution of the Board of Directors. Upon a Capital Call, each shareholder of the Company shall provide payment to the Company in the sum, time and manner specified in the related resolution for a Capital Call adopted by the Board of Directors."

2) Amendment of the second and third paragraphs of article 8 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 8.2.** The Board of Directors will elect from among its members a chairman (the «Chairman») by a majority vote."

" **Art. 8.3.** The Board of Directors will elect from among its members a vice-chairman by a majority vote."

3) Sundry.

II.- The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed "ne varietur" by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III.- As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

The entire share capital being present or represented, the shareholders declare having prior knowledge of the agenda before attending the meeting and thus waive their rights to be convened.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend the second paragraph of article five of the articles of association which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. Paragraph 2.** As long as the Shares are not fully paid up, the remaining amount per Share shall be paid up upon one or more capital call(s) (each a "Capital Call") which shall be made by a resolution of the Board of Directors. Upon a Capital Call, each shareholder of the Company shall provide payment to the Company in the sum, time and manner specified in the related resolution for a Capital Call adopted by the Board of Directors."

Second resolution

The meeting decides to amend the second and third paragraphs of article eight of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 8.2.** The Board of Directors will elect from among its members a chairman (the «Chairman») by a majority vote."

" **Art. 8.3.** The Board of Directors will elect from among its members a vice-chairman by a majority vote."

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EPREC S.A.", ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 114266, con-

stituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 897 du 8 mai 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement du notaire instrumentant, en date du 23 janvier 2013, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Christiana SCHMIT, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster, qui désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification du deuxième alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa 2.** Aussi longtemps que les Actions ne sont pas intégralement libérées, la somme restante par Action sera libérée lors d'un ou plusieurs appels de capital (chacun un "Appel de Capital") qui sera effectué par résolution du Conseil d'Administration. Lors d'un Appel de Capital, chaque actionnaire de la Société effectuera le paiement à la Société en accord avec la somme, temps et manière spécifiés dans la résolution relative à un Appel de Capital prise par le Conseil d'Administration."

2) Modification des deuxième et troisième alinéas de l'article 8 des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 8.2.** Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président») à la majorité des votes."

" **Art. 8.3.** Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un vice-président à la majorité des votes."

3) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'entière du capital social étant présente ou représentée, les actionnaires déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour avant la tenue de cette assemblée et ont par conséquent renoncé à leur droit de convocation.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa 2.** Aussi longtemps que les Actions ne sont pas intégralement libérées, la somme restante par Action sera libérée lors d'un ou plusieurs appels de capital (chacun un "Appel de Capital") qui sera effectué par résolution du Conseil d'Administration. Lors d'un Appel de Capital, chaque actionnaire de la Société effectuera le paiement à la Société en accord avec la somme, temps et manière spécifiés dans la résolution relative à un Appel de Capital prise par le Conseil d'Administration."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les deuxième et troisième alinéas de l'article huit des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 8.2.** Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président») à la majorité des votes."

" **Art. 8.3.** Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un vice-président à la majorité des votes."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christiana SCHMIT, Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 avril 2013. Relation GRE/2013/1629. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013053324/130.

(130065607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Tallore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 67.797.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 4 mars 2013 que celle-ci a:

- approuvé le rapport du liquidateur, les comptes de liquidation en date du 19 février 2013 et renoncé à la nomination d'un commissaire à la liquidation. Puis elle a donné décharge aux administrateurs et au liquidateur pour l'exécution de leurs mandats respectifs. Pour finir elle a entériné la clôture de la liquidation.

- que les livres comptables et documents sociaux seront conservés durant 5 ans au siège de la société, au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

- que le boni de liquidation a été totalement distribué et aucune somme n'a été consignée sur le compte tiers du liquidateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le liquidateur

Référence de publication: 2013054376/19.

(130066220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

H.T.Z. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Home Dom.

Siège social: L-5532 Remich, 39, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 176.806.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour d'avril.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Yvan ZARNOWSKI, administrateur de sociétés, né le 17 janvier 1986 à Metz (France), demeurant à F-57950 Montigny-les-Metz (France), 148, rue de Marly;

2. Monsieur Jérémy TCACIUC, administrateur de sociétés, né le 1^{er} décembre 1986 à Metz (France), demeurant à F-57950 Montigny-les-Metz (France), 148, rue de Marly;

3. Monsieur Hugo HOULNE, administrateur de sociétés, né le 22 septembre 1986 à Metz (France), demeurant à F-57000 Metz (France), 34, rue de Verdun.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'achat, la promotion, la vente, et la location de matériel médical.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «H.T.Z. S.à r.l.» et pour enseigne commerciale «Home Dom»

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Remich.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à quatorze mille neuf cent quatre vingt cinq euros (EUR 14.985,-) divisé en neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) parts sociales de quinze euros (EUR 15,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, déclarent souscrire les neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) parts sociales comme suit:

- Monsieur Yvan ZARNOWSKI, préqualifié, deux cent quarante-trois parts	243 parts
- Monsieur Jérémy TCACIUC, préqualifié, quatre cent vingt-trois parts	423 parts
- Monsieur Hugo HOULNE, préqualifié, trois cent trente-trois parts	333 parts
TOTAL: neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	999 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatorze mille neuf cent quatre vingt cinq euros (EUR 14.985,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Yvan ZARNOWSKI, administrateur de société, né le 17 janvier 1986 à Metz (France), demeurant à F-57950 Montigny-les-Metz (France), 148, rue de Marly.

3.- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

- Monsieur Hugo HOULNE, administrateur de sociétés, né le 22 septembre 1986 à Metz (France), demeurant à F-57000 Metz (France), 34, rue de Verdun.

4.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants.

5.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-5532 Remich, 39, Rue Enz.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. ZARNOWSKI, J. TCACIUC, H. HOULNE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 avril 2013. Relation: DIE/2013/5161. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013053382/160.

(130065676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Tamata S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 132.921.

—
EXTRAIT

En date du 20/02/2013 Mr Alexis Kamarowsky, Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino et Mr François Manti, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg, ont démissionné de leur fonction de gérants de la Société Tamata Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/04/2013.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013054377/15.

(130065935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Eprec Bundesallee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050547/9.

(130062078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.